

Annexe :

1. Le total des chercheurs d'emplois indemnisés (Dispo G) contrôlé s'est élevé à 43.750

Répartition par genre

Masculin	Féminin	Total
24.840	18.910	43.750

Répartition par âge (dispo G)

moins de 21 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	Total
5	1078	3567	5225	6116	6357	6556	7294	7552	43.750

2. Le total d'évaluations positives s'est élevé à 11.912 suites aux procédures sur dossier, à 4.113 par entretiens individuels et à 630 en collège de trois évaluateurs. Soit un total de 16.655 évaluations positives.

Répartition par âge

			moins de 21 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	Total
DISPO G	Décision positive	COLLEGE		3	23	31	49	49	48	145	282	630
DISPO G	Décision positive	EVALUA-TEUR		39	193	331	415	477	564	866	1228	4113
DISPO G	Décision positive	EVALUA-TION VIA DOSSIER	1	411	1239	1838	1990	1996	1919	1581	937	11912
												16655

Répartition par genre

	Masculin	Féminin	
DISPO G	371	259	630
DISPO G	2333	1780	4113
DISPO G	6729	5183	11912

16655

3. Le total d'évaluations non concluantes s'est élevé à :

- **24.784** suites aux procédures sur dossier

Répartition par âge

	moins de 21 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	Total
DISPO G	4	594	1962	2830	3391	3612	3835	4243	4313	24784

Répartition par genre

	Masculin	Féminin	Total
DISPO G	14061	10723	24.784

- **1.942** suite aux entretiens individuels

Répartition par genre

	Masculin	Féminin	Total
DISPO G	1125	817	1942

Répartition par âge

	moins de 21 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	Total
DISPO G		24	113	155	213	184	159	385	709	1942

4. Le total d'évaluations négatives en collège de trois évaluateurs s'est élevé à 369.

Répartition par genre

	Masculin	Féminin	Total
DISPO G	226	143	369

Répartition par âge

21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	TOTAL
			1	2				3
3	31	27	45	22	29	60	74	291
		1		1				1
2	2	4	2	4		14	1	15
1	4	8	8	10	3	9	1	44
6	37	40	56	39	32	83	76	369

5. Pertes du droit aux allocations

- Le total d'évaluations négatives en collège de trois évaluateurs s'est élevé à 369. De ce nombre, il y a eu 2 exclusions (1 homme – 1 femme).
- Elles concernent deux catégories d'âge : 31 à 35 ans et 41 à 45 ans.
- Elles concernent la procédure Dispo G et les chercheurs d'emploi étaient bénéficiaires d'allocations de chômage.

Sanctions négatives réparties comme suit :	
Suspensions temporaires des allocations	19
Allocations réduites*	44
Allocations réduites, suivies par exclusion**	3
Exclusions	2
Avertissements	301
Total	369

En vertu de l'article 58/9 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 « portant réglementation du chômage », un chercheur d'emploi qui en arrive à une troisième évaluation négative sera sanctionné comme suit :

« Après une troisième évaluation négative de sa disponibilité active, le chômeur complet :

*[...]*bénéficie, pendant une période de 6 mois, calculés de date à date, de l'allocation de chômage réduite visée à l'article 130bis et est, à l'expiration de la période précitée, exclu du bénéfice des allocations de chômage, s'il a la qualité de travailleur ayant charge de famille au sens de l'article 110, § 1er ou de travailleur isolé au sens de l'article 110, § 2;*

*[...]**est exclu du bénéfice des allocations, s'il a la qualité de travailleur cohabitant au sens de l'article 110, § 3 ou s'il bénéficie des allocations d'insertion. ».*